

Communiqué de presse

Saint Joseph La Salle Dijon – 26 février 2026

Objet : Réaction à l'article publié par FR3 Bourgogne le 25 février 2026

L'établissement Saint Joseph La Salle a pris connaissance avec étonnement et préoccupation de l'article diffusé hier par France 3 Bourgogne, évoquant un supposé harcèlement dont se déclareraient victimes deux enseignantes s'exprimant anonymement.

Bien que non nommées, les personnes concernées ont été immédiatement identifiées par la communauté éducative, tant elles sont connues au sein de l'établissement.

La communauté se dit choquée par la présentation des faits rapportés, mais également par l'absence apparente de vérifications journalistiques : l'article ne semble s'appuyer sur aucune recoupe sérieuse d'informations ni solliciter les éléments contradictoires indispensables à ce type de publication.

Un établissement reconnu et un cadre clair

Depuis 325 ans, Saint Joseph La Salle accueille les familles qui lui font confiance pour son sérieux, la stabilité de ses équipes et la qualité de son encadrement.

L'établissement applique strictement les règles de l'Éducation nationale et les lois de la République.

Toute personne — élève ou adulte — qui s'écarte du cadre réglementaire fait l'objet d'un rappel ou d'une sanction lorsque cela s'avère nécessaire, dans le seul but de protéger l'ensemble de la communauté éducative. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à l'exclusion d'un élève présentant un danger ou au licenciement d'un adulte lorsque la sécurité ou l'intérêt des enfants ou des adultes l'exige.

À propos des personnes à l'origine des accusations

Les personnes ayant choisi de s'exprimer auprès de France 3 Bourgogne dont ces deux enseignantes, ont pour point commun d'avoir, par le passé, fait l'objet de rappels au cadre ou de procédures disciplinaires pour des manquements professionnels, dont certains documentés dans leurs dossiers administratifs.

L'établissement, qui compte près de 400 personnels, certains relevant du droit public d'autres du droit privé, n'échappe pas à la règle : il arrive que certains adultes se placent en marge des exigences déontologiques attendues dans une structure éducative.

Un indicateur objectif témoigne d'ailleurs de la santé sociale de l'institution : **le taux de rotation du personnel est quasi nul**, et aucun mouvement significatif de départ volontaire n'est observé depuis de nombreuses années.

Des inspections récentes aux conclusions concordantes

Un autre indicateur objectif de la solidité du climat interne réside dans les inspections récentes auxquelles l'établissement a été soumis.

Au début du mois de décembre, Saint Joseph La Salle a accueilli la visite de tutelle lasallienne, programmée régulièrement tous les quatre à cinq ans.

En janvier, un contrôle administratif d'envergure a ensuite été mené par le Rectorat : une vingtaine d'inspecteurs ont examiné l'ensemble des unités pédagogiques, des pratiques éducatives et du

fonctionnement quotidien. Comme tous les établissements privés sous contrat, Saint Joseph La Salle est soumis à ces contrôles administratifs réguliers effectués par les services du Rectorat.

Les conclusions exprimées à l'issue de cette inspection sont convergentes : **un climat général serein, des relations professionnelles apaisées, il en est de même dans les espaces de récréation où les élèves sont épanouis, encadrés et en sécurité.**

Éléments factuels

Sans entrer dans des considérations individuelles, l'établissement rappelle que :

- **Dans un premier cas**, les dossiers de ces personnels de droit public font état de pratiques incompatibles avec le cadre éducatif, dont l'introduction en classe d'activités ésotériques et la promotion d'une activité personnelle auprès d'élèves ou de collègues. L'établissement a bien alerté les services du Rectorat.
- **Dans un second cas**, des situations ont été constatées, notamment la participation à une sortie scolaire dans un autre établissement durant un arrêt de travail, ainsi que la réalisation non autorisée de cours particuliers rémunérés, pratiques contraires aux règles en vigueur. Des remarques sur le manque de bienveillance envers les élèves avaient également conduit à un recadrage partagé avec le corps d'inspection de l'Education nationale.

Des accusations infondées

Au regard des faits connus, les accusations évoquées dans l'article apparaissent infondées. Saint Joseph La Salle déplore la diffusion publique d'informations incomplètes et non vérifiées, susceptibles de nuire à la réputation d'un établissement reconnu et à la sérénité de sa communauté éducative.

Les services juridiques de l'établissement sont d'ores et déjà mobilisés afin d'assurer le traitement approprié de cette affaire.

Laurent Pichot
Chef d'établissement





GROUPE PRIVE POLYVALENT SAINT JOSEPH LA SALLE

Site : <http://www.stjodijon.com>
Mél : lycee@stjodijon.com

39, rue du Transvaal – B.P. 51090 – 21010 DIJON CEDEX - FRANCE
Tél. : +33(0) 03.80.59.20.20